

# Partenariat / Sponsoring

## Quel est VOTRE intérêt à sponsoriser Les Caméléonnes ?

- **Intégrez le business club des caméléonnes** dans le but de tisser de nouveaux liens professionnels. En effet, chaque chef d'entreprise partenaire y adhère automatiquement et aura la possibilité de rencontrer régulièrement tous les autres partenaires du projet à l'occasion de réunions ou d'événements.
- **Faites mieux connaître votre entreprise** en profitant de la médiatisation du rallye à l'échelle internationale, nationale mais surtout locale. Votre entreprise sera visible sur la page Facebook de l'équipage, sur leur site internet et dans les médias chaque fois que cela sera possible. Les statistiques indiquent de 500 à 25000 vues pour chaque publication des Caméléonnes sur les réseaux sociaux.
- **Fédérez vos salariés autour d'un événement original** à forte dimension humaine où chacun et chacune peut se reconnaître.
- **Associez votre entreprise à la cause caritative** « Cœur de Gazelles » défendue par le Rallye Aïcha des Gazelles.
- **Associez votre image aux valeurs essentielles du rallye** : esprit d'équipe, solidarité, courage, ténacité, solidarité, dépassement de soi, partage, entraide...

## 2 possibilités s'offrent à votre entreprise :

- Soit la somme versée requiert de votre budget publicité tel un encart publicitaire, dans ce cas il sera établi un contrat de partenariat. En France, les sommes versées par les sponsors sont considérées comme des « dépenses destinées à promouvoir l'image de votre entreprise » et sont donc déductibles du résultat imposable (article 319.7 du Code Général des Impôts).
- Soit votre entreprise verse un don et dans ce cas, un document CERFA sera émis. En effet, l'association a la possibilité de délivrer un reçu fiscal pour les dons et les cotisations d'adhésion qu'elle perçoit. Le généreux donateur (ou le simple adhérent) peut ensuite joindre ce reçu à sa déclaration d'impôt et bénéficier d'un avantage fiscal représentant 66% de son versement.